

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU VENDREDI 30 JUIN 2017**

L'An Deux Mille Dix-Sept, le Vendredi Trente du mois de Juin à dix heures, le Conseil municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur l'unique affaire inscrite à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. Jean-Pierre DUPONT – Jocelyn CUIRASSIER – Mme Ghislaine GISORS – M. Christian THENARD – Mme Nadia CELINI – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mme Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – M. Julien BONDOT – Mme Michelle COUPPE De K/MARTIN – MM. Solaire COCO – Jean-Pierre DAUBERTON – Mmes Yane BEZIAT – Madlise BERTILI – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mmes Christiane GANE – Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – MM. Guy BACLET – Fabrice JACQUES.

ETAIENT ABSENTS : M. José SEVERIEN (excusé) – Mme Marie-Flore DESIREE (excusée) – M. Jean-Claude CHRISTOPHE (excusé – pouvoir donné à M. Ebéné BRIGITTE) – Mmes Félicienne GANTOIS – Marie-Antoinette LOLLIA (excusée – pouvoir donné à Mme Renetta CONSTANT) – Adrienne LAMASSE (excusée – pouvoir donné à M. Jean-Pierre DUPONT) – MM. Jean-Pierre WILLIAM (excusé – pouvoir donné à Mme Yane BEZIAT) – M. Cédric CORNET.

Madame Ingrid SOUDAN est désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**ELECTION DES SUPPLÉANTS DES
DÉLÉGUÉS EN VUE DES
ÉLECTIONS SÉNATORIALES**

CM-2017-1SE-DASP-01

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code électoral et notamment le livre II relatif à l'élection des sénateurs des départements ;

Vu le décret n° 2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs ;

Vu le décret n° 2016-1986 du 30 décembre 2016 authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de La Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint Martin et de Saint Pierre-et-Miquelon ;

Vu la circulaire ministérielle NOR/INTA/INTA1717222C du 12 juin 2017 relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux ;

Vu l'arrêté préfectoral n° DAGR/BAGE du 13 juin 2017 indiquant pour chaque commune le mode de scrutin, ainsi que le nombre des délégués et suppléants à élire pour le renouvellement de la série 1 des sénateurs, le dimanche 24 septembre 2017 ;

Considérant qu'il convient que le Conseil municipal se réunisse le 30 juin 2017 pour élire les délégués suppléants en vue des élections sénatoriales ;

Considérant que les grands électeurs sont appelés à voter aux élections sénatoriales du 24 septembre 2017 ;

Considérant que tous les conseillers municipaux de la commune du Gosier au nombre de 35 sont délégués de droit, il convient d'élire neuf suppléants, dans le cadre de l'organisation des élections sénatoriales ;

Le Conseil municipal procède aux opérations de vote à bulletin secret pour élire neuf suppléants en vue des élections sénatoriales, selon les listes proposées par les conseillers municipaux et composées d'électeurs inscrits sur les listes électorales de la commune.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 00
- Nombre de votants (enveloppes ou bulletins déposés) : 31
- Nombre de suffrages déclarés nuls par le bureau : 00
- Nombre de votes blancs : 00
- Nombre de suffrages exprimés (votants - blancs - nuls) : 31
- Majorité absolue : 18

Sont élus suppléants en vue des élections sénatoriales :

Liste des candidats suppléants avec 31 voix :

- Madame Paule CLAIRICE
- Monsieur Harry Gratien NANON
- Madame Francette KANCEL
- Monsieur Lambert BERNADINE
- Madame Ghylaine JEANNE
- Monsieur Jocelyn DAMO
- Madame Agnès CANFRIN
- Monsieur Philippe LUNION
- Madame Marie-Rose AFOY

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de la Guadeloupe, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le Préfet.

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le

11 JUIL. 2017

Et publication ou notification
le

11 JUIL. 2017

Fait et délibéré à Gosier, le 30 juin 2017

Pour extrait certifié conforme

Le Maire

- Jean- Pierre DUPONT



Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Election des suppléants des délégués en vue des élections sénatoriales

Date de transmission de l'acte : 11/07/2017

Date de réception de l'accusé de réception : 11/07/2017

Numéro de l'acte : CM20171SEDASP01 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20170630-CM20171SEDASP01-DE

Date de décision : 30/06/2017

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 5. Institutions et vie politique
5.3. Designation de représentants
5.3.6. Autres